

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE
Syndicat mixte

Conseil Syndical
Session du 13 février 2024

Le treize février deux mille-vingt-quatre, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaients présents : Robert AGUETTAZ – Philippe DA SILVA LOPES – Lionel DARBON – François FOURCHES – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE – Jean-Marc VIAL – Yves MERCIER – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Franck MORAT – Benoît PERROTON – Josette REMY – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – Edouard SIMONIAN – André VERDU -

Excusés : Marie BENEVISE – Luc BERTHOUD – Florence BOURGEOIS – Jean-Benoît CERINO – Aloïs CHASSOT - Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – Christian GOGNY – Pascal MITHIEUX – Raphaële MOURIC – Thierry REPENTIN – Alain THIEFFENAT – Brigitte TOUGNE-PICAZO –

Pouvoirs : Grégory BASIN pouvoir à Josette REMY

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 16

Secrétaire de séance : François FOURCHES

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU – Véronique VALLA -

Date de convocation : 31 janvier 2024

Délibération N° C24-06

PARTENARIATS ECONOMIQUES
ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2024

Rapport au Conseil Syndical

Marie Pierre MONTORO-SADOUX, présidente, précise que les subventions aux différentes structures concourent au dynamisme économique du territoire.

En soutenant les projets ou le fonctionnement des associations, Chambéry-Grand Lac économie vise trois enjeux majeurs :

1. Contribuer à développer un tissu économique dynamique et donc créateur d'emplois.

Les entreprises en création ou en développement ont besoin des collectivités pour trouver des espaces aménagés pour les accueillir mais aussi des structures de financement pour les accompagner dans leurs projets en complément des concours bancaires traditionnels.

Ces structures permettent aussi l'accompagnement individuel des chefs d'entreprise mais aussi l'intégration de ces derniers dans les réseaux économiques locaux.

2. Permettre la mise en place et le développement de filières économiques créatrices de richesses.

Le soutien apporté aux acteurs économiques du territoire présents dans différents secteurs porteurs comme les énergies intelligentes, le numérique, l'outdoor, le secteur de l'économie de la montagne ou l'économie circulaire relève de la volonté stratégique de soutenir la dynamique des filières innovantes et créatrices d'emplois.

3. Contribuer au développement des relations « enseignement supérieur – tissu économique local »

Pour favoriser le développement et l'attractivité du territoire, mieux répondre aux enjeux sociétaux et aux besoins des entreprises, le renforcement des partenariats entre l'enseignement supérieur et le monde de l'entreprise est un objectif très important pour les territoires.

Inscrits dans la loi depuis 2013, ces partenariats prennent des formes nouvelles :

- Accélérer la valorisation, le transfert de la recherche à destination des entreprises,
- Mieux intégrer l'entrepreneuriat et la formation à l'entreprise aux contenus des formations supérieures.

Dans ce cadre, le soutien et la présence de Chambéry-Grand Lac économie s'organisent en apportant son soutien à différentes structures dont l'association « **Tour du monde au Manège** » qui organise, depuis plus de 20 ans, une manifestation en lien avec l'Université Savoie Mont-Blanc et la Ville de Chambéry.

Cet évènement, porté par une centaine d'étudiants étrangers, permet d'augmenter l'attractivité du territoire en particulier à l'international.

L'évènement a lieu cette année les 15 et 16 mars 2024.

L'association propose à Chambéry Grand Lac économie de renouveler son soutien et de pouvoir verser la subvention lors de la tenue dudit évènement.

En conséquence, il est proposé d'allouer une subvention de 1000 € à l'association « Tour du monde au Manège ».

Les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au budget primitif 2024.

- ✓ **Vu** le courrier de sollicitation de l'association,
- ✓ **Vu** le budget 2024

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention de 1000 € à l'association « Tour du monde au Manège »,

Article 2 : Autorise la présidente ou son représentant à signer les éventuels actes à intervenir en lien avec ladite subvention.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 13 février 2024



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente